



[www.relais-jeunes.com](http://www.relais-jeunes.com)

**DOSSIER CAUTION SOLIDAIRE PAYEUR  
PRELEVEMENT SUR LE COMPTE DU GARANT**

Le (La) Resident (e) Concerné (e)

M. / Melle : .....

Logement n° : .....

Nom et Prénom de la personne se portant garant : .....

Pièces justificatives à fournir :

- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Relevé d'identité bancaire
- Dernier bulletin de salaire
- Dernier avis d'imposition
- Autorisation de prélèvement (mandat SEPA )<sup>1</sup>

1

---

<sup>1</sup> Pour les étudiants, prélèvement sur le compte du garant (fournir le RIB et compléter le mandat SEPA)

## Formalité à remplir par le garant

« Je soussigné, Nom....., Prénom.....  
Demeurant .....  
.....  
Code Postal..... Ville.....  
Téléphone.....

Né(e) le....., à....., déclare  
Me porter caution solidaire, sans bénéfice de division, ni de discussion de paiement de la redevance mensuelle, de tous intérêts et indemnités dus par (Nom et Prénoms du résident).....

En exécution du contrat de séjour qui lui a été consenti pour un studio situé : 85 rue Docteur FRAPPAZ 69100 Villeurbanne.

La signature de ce contrat de séjour comporte l'adhésion au règlement de fonctionnement annexé au présent contrat et dont un exemplaire m'a été remis.

La redevance mensuelle est de .....€uros La caution se règle le jour de l'entrée ainsi que la carte repas.

Les redevances sont facturées à terme échu et leurs paiements s'effectuent au plus tard le 10 du mois. Conformément à la loi ALUR loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 qui implique une indexation à l'indice IRL du second trimestre (Indice de Référence des Loyers), les redevances sont révisables au 1er janvier de chaque année .

La résiliation du cautionnement prend effet au terme du contrat de séjour, qu'il s'agisse du titre initial ou du titre reconduit, au cours duquel la Résidence Jaques MONOD reçoit notification de la résiliation.

